

Albertville, le 19 septembre 2019

Note de service n °2 2019 – 2020

(Les notes de service seront signées par tous les enseignants de l'école et archivées dans un classeur disposé dans un lieu accessible)

Le RASED de la circonscription d'Albertville.

A l'attention de

**Inspection de
l'éducation nationale
Albertville**

Affaire suivie par :
Jean Navarro

Téléphone
04.79.32.04.08
Fax
04.79.32.15.09

Mél :
Ce.la73-IEN-Albertville
@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Inspection de l'éducation
nationale
45, av. Jean Jaurès
73200 Albertville

Mesdames, Messieurs les enseignants,
les membres du RASED
S/c de
Mesdames et Messieurs les Directeurs.trices d'école

Voici une note de service visant à rappeler les règles de fonctionnement du RASED sur la circonscription d'Albertville.

Vous trouverez à la suite de cette introduction :

- les priorités RASED 2019 2020,
- le protocole de communication dans le cadre de demande d'aide,
- la liste des membres du RASED,
- les secteurs de RASED.

D'autre part vous trouverez en annexes :

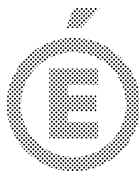
- Annexe 1 : le fonctionnement du RASED
- Annexe 2 : La fiche PPRE
- Annexe 3 : DIAGNOSTIC PPRE
- Annexe 4 : le contrat élève RASED

L'ensemble des annexes sont disponibles sur le site de la circonscription :

<http://www.ac-grenoble.fr/ien.albertville/rased/>

Jean NAVARRO
Inspecteur de l'Education nationale





1) Les priorités de l'action du RASED 2019-2020

Réf. : circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014 - Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et missions des personnels qui y exercent

Suite à la réunion conduite avec les membres de réseaux d'aides spécialisées de la circonscription le 3 septembre 2019, je vous prie de trouver ci-dessous, la liste des missions prioritaires que je vous affecte pour cette année scolaire.

Ce choix s'appuie à la fois sur la circulaire citée en référence et sur les besoins, en matière de forte difficulté scolaire, identifiés sur le terrain, par vous-mêmes, les équipes enseignantes et l'équipe de circonscription.

Je vous demande, tenant compte des objectifs et modalités du texte cité en référence, de travailler plus particulièrement, au cours de cette année scolaire, selon les priorités et les axes suivants :

Ordre de priorité de suivi des élèves en difficulté scolaire grave ou persistante :

- 1^{er} rang de priorité : élèves de cycle 2 de votre secteur,
- 2^{ème} rang de priorité : les élèves de cycle 3 présentant de fortes difficultés scolaires, afin de faciliter leur préparation à l'entrée au collège dans les meilleures conditions de réussite, et/ou permettre la continuité de leur suivi au second degré.
- 3^{ème} rang de priorité : actions de prévention en maternelle.

Deux recommandations particulières :

Je vous demande d'aider les enseignants des classes à distinguer :
- les situations scolaires relevant de la difficulté ordinaire ou passagère - et donc de **l'adaptation** assurée au sein de l'école par les enseignants des classes qui relève du **PPRE** -,
- des situations graves ou persistantes relevant au contraire de **l'aide spécialisée** assurée par les RASED.

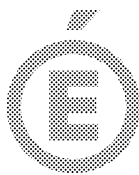
Vous pouvez aider à concevoir les outils adéquats, le cas échéant, et amener **votre expertise directe** d'évaluation de la difficulté scolaire.

Domaines d'appui particulier pour l'année 2019-2020, outre le suivi direct des élèves en difficulté grave ou persistante, toujours prioritaire:

- Soutien aux équipes enseignantes, notamment les plus éloignées, dans leur travail de prévention systématique de la difficulté scolaire, de repérage, d'évaluation, d'analyse et de mise en place d'actions de différenciation pédagogique et de remédiation, dont l'aide personnalisée : échanges, suggestions méthodologiques, conception d'outils, articulation de aides pédagogiques complémentaires et de l'aide spécialisée, etc.
- Facilitation, aux côtés des enseignants, de la relation à l'école et aux apprentissages à l'école et hors-école, pour les élèves les plus fragiles et les familles les plus éloignées de la culture scolaire, notamment (mais pas uniquement) en Réseau d'Education Prioritaire.

Rappel des modalités de prise en charge.:

- La réponse du RASED aux demandes d'aides spécialisées s'effectue dans le respect des priorités définies ci-dessus et dans la zone de rattachement qui demeure inchangée.
- L'intervention dans les écoles ne peut avoir lieu qu'en réponse **à une demande détaillée et argumentée dans le cadre d'un PPRE, déjà mis en place par l'enseignant dans sa classe. Cette demande sera formulée par écrit sur l'imprimé en usage dans la circonscription, et en liaison avec les familles.**
- L'aide spécialisée peut prendre plusieurs formes :
 - une réponse externalisée (suivant les cas extrêmes)
 - le guidage ou le soutien par l'apport de ressources
 - **la co-intervention dans la classe (forme à privilégier).**



- Les psychologues scolaires interviennent, dans le cadre de leurs missions statutaires, sur les trois cycles de l'École primaire.

2) Le protocole de communication dans le cadre de demande d'aide :

- Fin septembre début octobre : formalisation des PPRE. L'intervention des membres du RASED peut être envisagée et doit être privilégié en co-intervention dans la classe. Le PPRE est signé par les parents.

- Courant de la deuxième période : il s'agit de déterminer dans le cadre du conseil de maître de cycle,

- si le PPRE a suffi et s'arrête là,
- si l'on définit de nouvelles pistes de travail (dans ce cas, seule la page « Modalités de travail » est à compléter.
- si le dispositif d'aide évolue vers une demande de prise en charge effective par le RASED.

L'évolution du PPRE se fait en accord avec les parents.

Pour une demande d'aide spécifique, la fiche PPRE et la demande de prise en charge doivent être transmises par voie numérique aux adresses professionnelles des membres du RASED.

Dans ce cadre, il est obligatoire que vous utilisiez votre adresse professionnelle en ac-grenoble.fr pour des raisons de confidentialité.

La fiche PPRE sera à renseigner avec précision en s'appuyant sur une description fine des difficultés rencontrées par les élèves concernés, des aides apportées en classe afin d'en faciliter leur traitement et d'apporter la meilleure réponse aux différentes situations.

3) Le calendrier des opérations spéciales :

Pour les orientations spécialisées : voir annexe 5 (en ligne sur le site dès réception)

4) Les membres du RASED:

PSYchologues EN:

Sophie Babel, PSYchologue EN, secteur Albertville - Beaufortain
04 79 32 27 18
sophie.babel@ac-grenoble.fr

Anne Ramette PSYchologue EN, secteur Val des Roses – Basse Tarentaise
04 79 32 17 50
anne.ramette@ac-grenoble.fr

Géraldine Gerlier PSYchologue EN, secteur Louis Pasteur
04 79 37 09 12
geraldine.gerlier@ac-grenoble.fr

Margot Fayolle, PSYchologue EN, secteur Ugine – Val d'Arly
04 79 37 34 62
margot.fayolle@ac-grenoble.fr

Maîtres E :

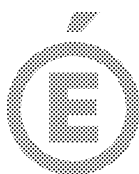
Rodolphe Guyon-Veuillet, Maître E, basé à Ugine Pringolliet
maitreE.ugine@ac-grenoble.fr

Pascale Tonin, Maître E basée à Albertville, Val des Roses
Chrystelle.ribatto@ac-grenoble.fr

Sylviane Combaz, Maitre E, basé à Martin Sibille
sylviane.combaz@ac-grenoble.fr

Franck Dall Agnol, Maître E, basé à Pargoud

5) Les secteurs d'intervention des RASED – Année 2019/2018



L'ensemble des écoles de la circonscription a été partagé en quatre secteurs. Chaque PSYchologue EN est donc en charge de l'un deux.

Les Maîtres E, quant à eux, sont rattachés administrativement à l'une des écoles, mais se déplacent sur les secteurs en fonction de leurs disponibilités et du niveau d'urgence des besoins définis avec l'inspecteur de la circonscription. Une optimisation des déplacements sera recherchée afin de pouvoir prendre un maximum d'élèves en charge.

Maîtres E : Rodolphe Guyon-Veuillet, Maître E basé à Ugine Pringolliet
Pascale Tonin, Maître E basé à Albertville, Val des Roses
Sylviane Combaz, Maître E basé à Martin Sibille
Franck Dall Agnol, Maître E, basé à Pargoud

Secteur Albertville – Beaufortain :

PSYchologue EN : Sophie BABEL

Ecoles :

Pargoud primaire, St Sigismond mat, Albert Bar, Pallud, Venthon, Arêches, Beaufort primaire, Hauteluçe, Villard sur Doron, Queige, Grignon mat, Grignon élèm, Monthion.
Ulis école TFC Pargoud primaire
Ulis école TSL Pargoud primaire

Secteur Louis Pasteur :

PSYchologue EN : Géraldine GERLIER

Ecoles :

Champs de mars mat, Martin Sibille, Louis Pasteur mat, Louis Pasteur élèm, Grésy sur Isère, Notre dame des Millières, Cléry, Montaille, Saint Vital, Tournon, Verrens, Frontenex, Saint Hélène sur Isère, Bonvillard.
Ulis école TSA de Sainte hélène.
Ulis école TFC de Martin Sibille

Secteur Val des Roses – Basse Tarentaise :

PSYchologue EN : Anne RAMETTE

Ecoles :

Plaine de Conflans prim, Allondaz, Mercury mat, Mercury élèm, Mercury Villard, Thénésol, Val des Roses primaire, La Bâthie mat, La Bâthie élèm, Cevins, Esserts-Blay, Rognaix, Saint Paul sur Isère, Tours en Savoie.
Ulis école TFC Plaine de Conflans

Secteur Ugine – Val d'Arly

PSYchologue EN : Margot FAYOLLE

Ecoles :

Marthod, Césarches, Pringolliet mat, Pringolliet élèm, Crest Cherel, Zulberti mat, Zulberti élèm, Alfred Bertrand primaire, Héry sur Ugine, Flumet, La Giëttaz, Notre Dame de Bellecombe, Crest-Voland, St Nicolas la Chapelle, Gilly sur Isère mat, Gilly sur Isère élèm
Ulis école TFC Ugine Pringolliet
Ulis école TFC Gilly sur Isère